

Châteauroux, le 15 décembre 2015

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique
des services de l'Education nationale de l'Indre

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Madame et Messieurs les IEN

Direction des services
départementaux de
l'Éducation nationale
de l'Indre

N° 102 / 2015

Châteauroux Adjoint DA-ASH
Dossier suivi par
Sandrine RONDINI
Tél : 02 54 60 57 00

Division des Ecoles
Dossier suivi par
Karine MESNARD
Tél : 02 54 60 57 20
ce.de36
@ac-orleans-tours.fr

110 rue Grande
36018 Châteauroux Cedex

Objet : élaboration du projet d'école 2016-2019

Références :

Loi n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013
Article L401-1 du code de l'Éducation
Circulaire n°90-039 du 15 février 1990

Comme annoncé dans mon courrier du 14 octobre 2015, vous trouverez ci-joints les documents nécessaires à l'élaboration du nouveau projet d'école pour les années 2016 à 2019.

Le **guide d'aide** à l'élaboration et à la rédaction du projet est destiné à vous accompagner dans la réflexion que vous allez entreprendre avec votre équipe lors de deux demi-journées (il s'agit de la deuxième journée de pré-rentree). Les dates et horaires de ces temps de travail seront transmis à l'Inspecteur de l'Education nationale de votre circonscription.

Cette réflexion s'appuiera notamment sur le **bilan** du précédent projet et l'**état des lieux** de votre école qui seront analysés avec rigueur. Le diagnostic établi à partir de ces éléments va vous permettre de définir un **projet** articulé autour de **trois axes prioritaires** au maximum. Ces axes seront ensuite déclinés en **objectifs** (à raison de trois objectifs maximum par axe prioritaire). Enfin vous présenterez les **actions** permettant d'atteindre les objectifs que vous avez arrêtés.

Votre projet s'inscrira résolument dans le cadre de la refondation de l'école de la République. Aussi, l'un des axes prioritaires sera consacré **obligatoirement** à la transmission des valeurs de la République. Pour ce faire, vous pouvez utilement prendre appui sur le programme d'enseignement moral et civique mis en œuvre dès cette rentrée.



Vous veillerez également à ce que chacun des axes prioritaires comporte un **volet numérique**.

En outre, vous aurez le souci d'articuler votre projet avec le **PEDT** de votre commune.

A la fin de chaque année scolaire, un bilan d'étape du projet sera présenté aux membres du conseil d'école. A cet égard, je rappelle que le projet peut être amené à évoluer afin de répondre aux besoins de vos élèves.

2/2

Je compte sur votre engagement pour mener à bien ce travail essentiel à la réussite de tous nos élèves et vous en remercie par avance.

Pierre-François GACHET

Calendrier pour l'élaboration du projet d'école 2016-2019 (Se reporter à la fiche de dialogue avec les autorités académiques)	
Envoi des dates retenues pour les temps de travail : 6 heures à répartir (deuxième journée de pré-rentree) : 8 janvier 2016 au plus tard	
<u>Phase 1</u>	
Transmission du projet à l'IEN pour une première analyse de l'équipe de circonscription : 25 mars 2016	
Retour du projet dans les écoles : 29 avril 2016	
Modifications si nécessaire et retour à l'IEN : 13 mai 2016	
<u>Phase 2</u>	
Avis de conformité de l'IEN : 20 mai 2016	
<u>Phase 3</u>	
Adoption au conseil d'école et envoi du projet définitif à l'IEN à échéance du conseil d'école	
<u>Phase 4</u>	
Validation par l'IA-DASEN : 2 juillet 2016	

Annexes :

- Guide d'aide à l'élaboration et à la rédaction du projet d'école (*document 1*)
- Fiche « Bilan du projet 2011-2016 » (*Document 2*)
- Chemise « Projet d'école » : page de garde (document 3 – a) et intérieur du dossier (document 3 – b)
- Chemise « Programme de l'axe prioritaire » (*Document 4*) et fiche « action » (document 5)
- Une fiche « Dialogue avec les autorités académiques » (*Document 6*)